

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : Finances
locales

Sous matière :
Subventions

**OBJET : AVANCE
2022
SUBVENTIONS
ASSOCIATIVES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 20 JANVIER
2022

AFFICHAGE EN DATE
DU **20 JAN. 2022**

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **01 FEV. 2022**

REPUBLIQUE FRANCAISE N°2022-15
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du mercredi 26 janvier 2022
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, François
DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD,
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET,
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD,
Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth
ESCAFRE, Régine SURRE, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT,
Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Bruno PERLES,
Delphine SANTINI, Audrey GAIANI, Karole CAFFIER,
Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON,
Martine LACOMBE,

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Hélène GIRAL Donne procuration à Evelyne GUILHEM,
Michel RATABOUIL Donne procuration à Giovanni ZAMAI,
Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Evelyne
GUILHEM,
Agnès SOULIER Donne procuration à Bruno PERLES,
Préscillia GRANIER Donne procuration à Bernard
GRIMAUD,

Secrétaire : Sabine CHABERT,

A la demande du Club Olympique Castelnaudary, du Rugby Olympique Chaurien et de l'Office
du Commerce Chaurien, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une avance sur
la subvention 2022 à ces structures :

- * dans la limite de 25 000 € pour le COC.
- * dans la limite de 25 000 € pour le ROC.
- * dans la limite de 25 000 € pour l'OCC.

Cette avance sera prélevée sur l'article 6574 du budget Ville 2022 et sera déduite de la subvention votée prochainement.

Vu la Commission des Finances en date du 24 janvier 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE le versement d'une avance sur subvention 2022 de 25 000 € au COC, de 25 000€ au ROC et de 25 000 € pour l'OCC.

PRECISE que cette avance sera prélevée au budget Ville 2022 sur l'article 6574 et déduite de la subvention 2022 votée prochainement.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 26 janvier 2022



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le

01 FEV. 2022

Certifiée exécutoire par réception

en Préfecture le :

31 JAN. 2022

Par publication le :

01 FEV. 2022

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 31/01/2022

Reçu en préfecture le 31/01/2022

Affiché le



ID : 011-211100763-20220126-DB202215-DE